

# Que peut-on faire lorsqu'un retraité de retour au travail est victime d'âgisme ?

Le Journal de Quebec · 18 mai 2024 · 69

Le monde du travail a bien changé depuis la pandémie : pénurie de main-d'oeuvre, télétravail, harcèlement psychologique... et enjeux éthiques. Régulièrement, je tenterai de répondre aux questions des travailleurs et des employeurs sur les problèmes dans le milieu de travail.



Question d'une lectrice : je suis gestionnaire d'une équipe de 12 personnes. Récemment, j'ai procédé à l'embauche d'une personne qui avait pris sa retraite et qui souhaitait revenir sur le marché du travail. Mais voilà, je constate que cette personne, peu après avoir commencé, n'a pas été intégrée dans l'équipe. En posant des questions, j'ai compris qu'il y avait du jugement, certaines personnes se sont même moquées d'elle devant des clients. Mon équipe est relativement jeune, j'aurais pensé qu'une personne d'expérience aurait été bienvenue. Qu'est-ce que je peux faire ?

Chère Vicky, tu n'es pas la seule à rencontrer de tels préjugés. La question de l'âgisme est tout aussi d'actualité que celles du racisme ou du sexisme. À une époque marquée par le vieillissement démographique et une pénurie de main-d'oeuvre, intégrer à nouveau des seniors devrait se présenter comme une solution prometteuse. L'étendue de l'expérience et la valeur ajoutée que ces personnes peuvent apporter aux entreprises sont extrêmement riches. Dans les faits, le dernier rapport de l'organisation de coopération et de développement économiques<sup>1</sup> révèle que les employeurs privilégient massivement les candidats âgés de 30 à 44 ans et sont aussi plus susceptibles d'offrir un entretien d'embauche à une personne ayant cinq ans d'expérience qu'à un candidat similaire ayant 25 ans d'expérience. Incroyable !

## LE VISAGE DE LA DISCRIMINATION EN MILIEU DE TRAVAIL

La présence de stéréotypes âgistes en milieu de travail et auprès des personnes retraitées a un impact important sur l'estime de ces personnes et sur leur désir de demeurer à l'emploi. Ces clichés négatifs poussent de nombreux travailleurs et de nombreuses travailleuses à partir à la retraite... et y rester !

La discrimination à l'égard des travailleuses et des travailleurs âgés peut prendre de nombreuses formes : stéréotypes colportés ; préjugés communiqués ouvertement ;

humour déplacé ;

pratiques organisationnelles non éthiques (discrimination dans les processus de présélection par exemple), etc.

Les préjugés persistent et il est désolant que, encore aujourd'hui, certains individus considèrent à tort que les personnes plus âgées sont moins flexibles, moins capables d'apprendre de nouvelles technologies ou moins productives que les plus jeunes. Des centaines d'exemples nous viennent à l'esprit pour démontrer le contraire. Ces préjugés peuvent affecter de façon négative les décisions d'embauche, l'avancement professionnel et l'intégration dans l'équipe, réduisant ainsi les chances de démontrer ses compétences.

QUE PEUT FAIRE VICKY ?

Dans les faits, il existe plusieurs avantages à embaucher une personne senior, et ton rôle, Vicky, c'est de promouvoir les raisons de votre choix d'embauche et de les faire connaître dans l'action. Pourquoi as-tu embauché cette personne senior ? Dis-le ouvertement et soutiens cette embauche auprès de ton équipe. Déconstruis les mythes qui s'installent, favorise la communication entre les membres de l'équipe pour générer avant tout des interactions et relations de qualité, donne à cette personne des responsabilités et délègue-lui des mandats et des tâches en cohérence avec les raisons d'embauche.

Ces personnes ont évolué dans le marché du travail et ont vécu un lot de changements, toujours en parvenant à s'y adapter. Ces employés expérimentés apportent : un niveau de maturité ; une intelligence émotionnelle ; une compréhension du milieu de travail ; une expertise professionnelle ; une résolution de problème basée sur l'expérience ; une connaissance approfondie du secteur d'activité ; une capacité de mentorat ; une fidélité et une loyauté ; un engagement, une motivation et un souhait de contribution ; une flexibilité d'horaire possible. Les employeurs et les gestionnaires peuvent jouer un rôle crucial dans la lutte contre la discrimination envers les travailleurs et travailleuses âgés. Cela inclut :

la mise en place de politiques de recrutement et de formation inclusives ;

la promotion de la diversité des âges au sein des équipes ;

la valorisation de l'expérience et des compétences uniques que ces personnes apportent ;

la mise en place de programmes de mentorat où les travailleurs et travailleuses plus âgés peuvent partager leur expérience avec les plus jeunes, etc.

LA RICHESSE D'UN MILIEU DE TRAVAIL INTERGÉNÉRATIONNEL

En guise d'exemple, au Japon, le taux d'emploi pour les 60-69 ans est de 62,5 % en comparaison à 32,7 % pour le Québec<sup>2</sup>. On parle du double ! La discrimination à l'égard des travailleurs et travailleuses âgés prive les entreprises et les sociétés de précieuses ressources et compétences. En prenant des mesures pour combattre cette discrimination et en valorisant la contribution des individus de tous âges, nous pouvons construire des marchés du travail plus dynamiques et même plus productifs !

Le dernier rapport de L'OCDE révèle que les employeurs sont plus susceptibles [...] d'offrir un entretien d'embauche à une personne ayant cinq ans d'expérience qu'à un candidat similaire

ayant 25 ans d'expérience

# Bruno Marchand :

## le pouvoir de la volonté et de l'ambition

Malgré les revers, les critiques et des sondages moins favorables, le maire de Québec Bruno Marchand persiste et signe, même si cela fait parfois de lui une figure publique polarisante.

Il entre dans la pièce d'un pas décidé. La poignée de main est ferme et le sourire sincère. Il salue chaque membre de l'équipe. Habit sombre et chaussures de sport rouges. C'est la signature du maire qui ne surprend plus personne.

À le voir aller, on ne dirait pas que les derniers mois ont été difficiles pour Bruno Marchand. Projet de tramway sur pause, joute verbale avec la ministre des Transports, Geneviève Guilbault, et des sondages locaux qui évoquent une insatisfaction des citoyens de sa ville. Pourtant, le maire refuse de se ranger derrière le statu quo.

Les politiciens qui vous disent aujourd'hui : "Il n'y a rien à changer à votre confort, tout est parfait", ce sont des politiciens qui vous mentent, lance-t-il.

En entrevue à l'émission *Les coulisses du pouvoir*, le maire de Québec se confie sur les défis de la politique municipale, sur sa vision de la mobilité durable ainsi que sur cette approche politique directe, ambitieuse et parfois dérangementante qu'il assume complètement.

Il y a des soirs où ça prend une bonne nuit de sommeil pour réparer les doutes, admet tout de même Bruno Marchand, qui n'est pas imperméable aux commentaires des résidents de la Capitale-Nationale.

*Le plus dur, c'est [...] de prendre de la distance comme politicien sans avoir une carapace. Parce que le jour où tu mets une carapace, ça veut dire que tu te mets à distance des gens que tu veux représenter et servir, alors comment fais-tu pour rester humain?*

Une citation de Bruno Marchand, maire de Québec

Il souligne que la politique est aussi dure pour les proches, la famille et les amis, qui n'ont pas choisi la vie publique mais qui font les frais des critiques, des commentaires acerbes et parfois même des insultes.

Le monde municipal offre aux citoyens un accès sans égal aux élus. Comment ces derniers peuvent-ils faire face à cette adversité? Ne jamais perdre son optimisme, dit le maire, tout en acceptant ses vulnérabilités. Compter sur son entourage, même si la flamme vacille un peu parfois, affirme Bruno Marchand, et recommencer le lendemain avec la même fougue pour faire avancer une vision politique. C'est ça qui est beau avec la politique : il n'y a rien que la politique ne peut transformer, mais la politique peut être aussi un outil d'inertie terrible, prévient-il, et ce, surtout quand l'ego des personnalités publiques grossit bien plus que l'intérêt des citoyens.

## Le marathon de la mobilité

Quand on l'interroge sur sa vision de la mobilité, le maire de Québec est formel : il faut arrêter de penser en fonction d'un horizon de deux ou trois ans et des besoins actuels. En effet, il faut plutôt se projeter sur plusieurs décennies pour éviter que les projets ne soient chamboulés au gré des élections.

Les grands projets doivent être phasés comme un marathon, comme une grande épreuve, ajoute-t-il.

Ces projets en transport et en mobilité devront passer le test du temps, à l'image du pont de Québec, symbole du lien qui unit les deux rives du fleuve Saint-Laurent.

À ceux qui lui reprochent d'être contre la voiture, Bruno Marchand répond du tac au tac : le public aime opposer les moyens de transport entre eux, alors que ceux-ci sont complémentaires.

*Cette vieille dialectique [selon laquelle] tu es soit un bon citoyen, soit un mauvais citoyen, où les deux se regardent en chiens de faïence, puis ne s'aiment pas, c'est une façon de réduire ce débat-là à un niveau, selon moi, tellement bas qu'il nous ne projette pas dans l'avenir.*

Une citation de Bruno Marchand, maire de Québec

M. Marchand dit attendre avec impatience les conclusions de l'analyse de CDPQ Infra. Cette organisation doit déposer un rapport sur la façon de répondre aux besoins en transport structurant à Québec.

Je m'attends du gouvernement du Québec [qu'il dise] : "On lance les travaux rapidement" et qu'on ne parte pas dans une valse-hésitation, ajoute le maire de Québec.

Après avoir dénoncé le manque de vision de la ministre des Transports et de la Mobilité durable du Québec, Geneviève Guilbault, qu'il a [accusée de vouloir ramener le Québec à l'époque de la télésérie](#) *Le temps d'une paix*, Bruno Marchand a adouci le ton.

Il dit voir d'un bon œil la [création de l'agence Mobilité Infra Québec](#), proposée par la ministre. Il juge que cette organisation permettra de faire avancer les projets en suspens, de garder le contrôle sur les coûts et d'amener à la table les soumissionnaires dès le début de l'exercice.

Il souligne toutefois la nécessité de respecter le pouvoir et l'autonomie des villes et il espère que les bureaux de projets existants seront mis à contribution.

# Bruno Marchand n'exclut pas une taxe sur l'essence à Québec

Publié le 16 mai à 16 h 26 HAEMis à jour le 16 mai à 17 h 34 HAE

Dans un contexte de crise de financement des transports collectifs, Bruno Marchand affirme qu'il devra réévaluer sa position quant à l'imposition d'une taxe sur le litre d'essence. Jusqu'à aujourd'hui, comme son prédécesseur Régis Labeaume, il avait toujours exclu d'imposer une telle taxe à Québec.

La question de la taxe sur l'essence, de la taxe sur l'immatriculation, ou n'importe quel autre moyen pour mettre des ressources dans le transport collectif, ça va venir dans [...] l'évaluation totale de ce dont nous avons besoin pour améliorer les transports collectifs, a expliqué le maire de Québec.

Rappelons que Bruno Marchand a annoncé au début du mois qu'[une nouvelle taxe sur l'immatriculation d'au moins 10 dollars sera imposée](#) aux automobilistes de Québec dès 2025. La Ville de Québec pourrait revoir ce montant à la hausse d'ici le 15 septembre.

En guise de comparaison, les automobilistes du Grand Montréal paient une taxe d'agglomération sur l'immatriculation de 59 dollars par année, et la taxe sur l'essence de 3 cents le litre a rapporté 89,5 millions de dollars en 2021-2022.

## Pas une bonne taxe

L'ouverture du maire à une taxe sur l'essence s'est rapidement attirée les critiques des oppositions. Présentement, Bruno Marchand est dans un magasin de taxes, il fait ses emplettes et il ramasse des choses sur les tablettes : taxe sur l'immatriculation, taxe sur l'essence, illustre Claude Villeneuve.

Le chef de l'opposition avance qu'une taxe sur l'essence n'est pas une bonne taxe dans la mesure où elle est appelée à décroître avec l'électrification du parc automobile. Il souligne aussi que les voitures électriques occupent le même espace sur la voie publique et qu'il n'y a pas de sens à les exempter d'une taxation pour financer le transport en commun.

Claude Villeneuve invite l'administration Marchand à lancer une discussion d'ensemble sur la fiscalité municipale plutôt que d'ajouter des taxes à la pièce. Équipe priorité Québec estime pour sa part qu'avant de taxer l'essence, il faudrait faire le ménage dans l'administration du RTC [et] regarder les finances de plus près.

Le chef Patrick Paquet lance qu'il ne serait néanmoins pas surpris de voir l'administration taxer l'essence en même temps que les immatriculations dès 2025. Le cabinet du maire indique que, pour l'instant, ce n'est pas prévu.

## Essence plus chère à Québec

Selon le [rapport rendu public aujourd'hui par le gouvernement Legault](#), le prix moyen du litre l'essence dans la Capitale-Nationale était de 171,5 cents en 2023, contre 167,4 cents à Montréal, soit une différence de 4,1 cents. Bruno Marchand calcule que la facture additionnelle se chiffre à 100 dollars par année par véhicule.

*Il faut poser des gestes concrets. On ne peut pas laisser ça aller. Il y a 100 piastres de plus par voiture par année pour une famille normale, c'est énorme. [...] Pour une famille qui a deux voitures, c'est 200 piastres de plus qu'à Montréal.*

Une citation de Bruno Marchand, maire de Québec

Le maire de Québec souligne que cette différence de prix est d'autant plus inexplicable que la Ville de Québec n'impose pas de taxe sur l'essence, contrairement à la région du Grand Montréal, qui prélève 3 cents sur chaque litre vendu pour financer le transport collectif.

On n'a pas de taxe sur l'essence et ça nous coûte quatre sous de plus pour chaque litre d'essence. On se fait avoir. Il y a quelque chose qui ne marche pas, martèle Bruno Marchand.

*Avec la collaboration d'Olivier Lemieux*



# La direction n'a rien fait pour aider son enseignante Indemnisée à cause d'une mère harceleuse

Le Journal de Québec · 18 mai 2024 · 19 · CAMILLE PAYANT

Une enseignante de cinquième année recevra une indemnisation de 45 000 \$ de son Centre de services scolaire, qui n'a rien fait pour faire cesser le harcèlement dont elle était victime de la part de la mère d'un élève.



Au début de la rentrée 2017 à l'école primaire de Saint-michel, à Québec, Élizabéth Jalbert a été informée par des collègues que l'un des élèves était peu attentif, souvent désorganisé et qu'il avait de sérieuses difficultés en français et en mathématiques.

La mère, voulant que son fils améliore ses résultats scolaires afin d'intégrer le programme Sport-études l'année suivante, s'est vite mise à échanger avec l'enseignante. Quarante-deux messages ont été envoyés en sept semaines.

L'enseignante suivait l'enfant de près, le gardait en récupération après la classe ou surveillait son sac pour qu'il n'oublie pas son matériel à la fin de la journée.

Or, dès la mi-octobre, la mère a contacté le Centre de services scolaire (CSS) des Premières-seigneuries pour « se plaindre particulièrement du travail effectué par [Mme Jalbert] en classe », indique-t-on dans une première décision rendue en 2022.

## LA FAIRE SORTIR DE L'ÉCOLE

La mère de l'élève a alors menacé de porter plainte auprès du ministère de l'éducation et d'alerter les médias.

En novembre 2017, Mme Jalbert est tombée en arrêt de travail.

Selon le Syndicat de l'enseignement de la région de Québec, le CSS s'est soumis « aux menaces de la mère » en acceptant de la rencontrer afin d'écouter ses reproches et de passer en revue les résultats de son fils.

Quelques semaines après son retour en classe au printemps 2018, Élizabéth Jalbert a retrouvé dans le dossier de l'élève un courriel à propos de cette rencontre.

Il avait alors été convenu de revérifier la correction de tous les examens. Les nouveaux tests devaient aussi être corrigés par une autre personne.

On y apprend que Élizabéth Jalbert « est filmée en tout temps », à son insu, à l'aide de la montre intelligente de l'enfant.

L'enfant a finalement été changé de classe en mai 2018.

Selon l'arbitre, le Centre de services scolaire a « failli à ses devoirs » en ne prenant pas les moyens raisonnables pour faire cesser le harcèlement psychologique.

Il l'a donc condamné à verser à Mme Jalbert 30 000 \$ en dommages moraux, 10 000 \$ en dommages punitifs et 5000 \$ en perte de salaire.